

Procès-verbal conseil municipal de MARLY-GOMONT du 23 mars 2023

Présents : DELACHE Maryse, HAINGUE Amélie, JORAND Charline, GOSSET Paul, BERNARD Yannick, MORIN Arnaud.

Absents : TOURNEUX Diane, NAVEAU Eddy

Procuration : DELAUNAY Franck à GOSSET Paul

Secrétaire de séance : BERNARD Yannick

Ordre du jour :

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 16/02/2023

Délibérations :

- ✓ Approbation du compte de Gestion 2022 de Monsieur le Receveur
- ✓ Vote du compte administratif 2022
- ✓ Affectation des Résultats
- ✓ Vote des subventions aux associations
- ✓ Vote des taxes
- ✓ Délibération rectificative concernant le projet foncier sur les parcelles et chemins communaux
- ✓ Choix du locataire pour le logement communal
- ✓ Demande de subvention à la Région pour l'aménagement et la mise en sécurité des points d'arrêt.
- ✓ Demande de subvention exceptionnelle (MFR)
- ✓ Remboursement caution
- ✓ Encaissement chèque
- ✓ Location du local commercial

Questions diverses :

- Contrat PEC
- Devis divers

Début de séance à 20h : Approbation du précédent procès-verbal à l'unanimité

Délibérations :

1 - Approbation du compte de gestion 2022 de Monsieur le Receveur : **Unanimité**

2 - Vote du compte administratif 2022 : Présenté par le doyen de l'Assemblée, Madame le Maire quitte la salle : **6 Pour**

Nb : reste à réaliser abribus, mur de la place, toit du bâtiment communal

3 - Affectation des Résultats : **Unanimité**

Résultat d'investissement pas suffisant pour 2022, donc nécessité d'un besoin de financement.

4 - Vote des subventions aux associations :

Harmonie municipale de Marly-Gomont : 1 000 €

Parents d'élèves : 150 €

Comité d'animation : 100 €

Petites mains	100 €
Chasse	100 €
Pêche	100 €
AFN	100 €
3 ^{ème} âge	100 €
Pompiers	100 €
Jeunes sapeurs-pompiers	100 €
Usep	100 €

M. MORIN demande si l'harmonie municipale est présente à toutes les cérémonies commémoratives car il a noté que lors d'une cérémonie, un seul musicien avait répondu présent. Mme le Maire lui répond que les musiciens se partagent dans leur commune de domiciliation. Il est demandé si ces autres communes versent elles une subvention ?

Subvention allouée au vu du prévisionnel présenté qui semble trop succinct pour Madame le Maire.

Unanimité

Il est également décidé de subventionner le comité d'animation à hauteur de 1000 € pour le fleurissement du village.

Monsieur BERNARD demande si la somme suffit pour avoir la même qualité de fleurissement compte tenu de l'augmentation des prix. Il conviendrait de demander au comité d'animation de fournir ses factures des années antérieures pour comparaison avec les années actuelles où l'inflation est plus forte.

Unanimité

CCAS Subvention de 3500 € :

En plus du prix des ventes de concessions

Unanimité

Monsieur BERNARD demande s'il y a plus de demandes de secours vu l'augmentation du coût de la vie. Madame le Maire précise qu'elle dirige d'abord les personnes vers les services de l'assistance sociale.

5 - Vote des taxes :

Il est constaté une hausse significative de 7,1 % des bases d'imposition.

En ce qui concerne le foncier non bâti, le foncier bâti, la taxe d'habitation et la CFE, le conseil municipal ne souhaite pas augmenter le montant des taxes communales cette année compte tenu de l'augmentation du coût de la vie depuis quelques mois.

Unanimité

6 - Délibération rectificative concernant le projet foncier sur Les parcelles et chemins communaux :

Insertion de la conclusion du bail entre la commune et M. TELLIER

Unanimité

7 - Location du logement communal :

Madame le Maire déclare ayant effectué la publicité du logement, annonce qu'elle n'a pas eu d'autres candidatures que celle de M. DUPRE Philippe.

6 Pour 1 Abstention

Monsieur BERNARD demande à ce que la caution soit bien encaissée dans les conditions fixées dans le bail.

8 - Demande de subvention à la Région pour l'aménagement et la mise en sécurité des points d'arrêt :

Pour les trois arrêts de bus (st algis, gomont, l'école), un diagnostic a été effectué par la Région pour la mise en conformité de ces aménagements qui nécessitent une signalisation horizontale et verticale (panneau c6).

Un devis a été sollicité auprès de la société « *signature* » pour un montant de 3576 € TTC

Unanimité

9 - Demande de subvention exceptionnelle (MFR) :

La MFR d'Avesnes sur Helpe sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention de 80 € pour la réalisation d'une salle de détente et de sport au profit de ses élèves dont l'un est Marlysiens. Bien que l'attention soit louable, le conseil ne souhaite pas subventionner des initiatives hors du territoire hors du département pour un seul élève.

7 Contre

10 - Remboursement caution :

La caution versée par M. MIDELET Maxime dans le cadre de la location du local commercial du presbytère n'avait pas été rendue à l'intéressé.

7 Pour

11 - Encaissement chèque :

Encaissement d'un chèque de participation aux frais d'énergie et d'occupation d'une association occupant la salle de la mairie pour un montant de 120 €

7 Pour

12 - Location du focal commercial :

Une personne s'est présentée en mairie pour louer le local commercial du presbytère pour y ouvrir une friterie. Compte tenu de la faiblesse du dossier présenté, la commune ne souhaite pas donner suite à cette sollicitation.

5 Contre 2 Abstentions

Questions diverses :

- M. HAINGUE rappelle qu'il avait été demandé à Mme le Maire d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil, la non perception de quelques mois de loyers pour le local du presbytère afin de répondre à la demande de la locataire actuelle qui a subi une perte de jouissance du bien suite aux nombreuses pannes de chaudière. Madame le Maire rappelle qu'il y a une médiation en cours pour un problème de malfaçon dans le logement. Il est cependant rappelé à Mme le Maire, que cette demande n'a pas de lien avec les malfaçons et qu'il s'agirait de répondre au courrier de la locataire.
- Mme le Maire annonce que le contrat PEC de Dany VAROUX se termine le 31 mai 2023 alors qu'il a engagé une Validation d'acquis des expériences qui devraient se finir en décembre 2023. Dans ces conditions, Pôle Emploi accepté le renouvellement de ce contrat jusque-là fin de la VAE.
- Pour le local du fleuriste, Madame le Maire annonce avoir, comme convenu lors du dernier conseil, sollicité plusieurs entreprises pour la réfection de certaines menuiseries.

Il en a été de même pour le logement communal pour lequel les entreprises préconisent l'installation de volets roulants.

Il s'agit maintenant pour Mme le Maire d'analyser les devis.

- En ce qui concerne la pose des drains prévus, les devis ont été signés et les travaux vraisemblablement engagés début mai.
- Le mur de la place sera en grande partie fini pour le forum. En tout état de cause, sa réfection n'empêchera pas la tenue du forum.
- Monsieur BERNARD qui a eu connaissance du courrier que M. FINET a reçu de la Sous-Préfecture après l'avoir alertée sur la situation tendue avec son voisin, demande s'il peut obtenir le courrier à la Mairie dont la Sous-Préfecture fait mention dans le courrier à M. FINET. Copie du courrier lui sera envoyée par mail
- Monsieur BERNARD informe le conseil que M. SEROUART l'a contacté car ce dernier souhaitait préciser aux membres du conseil qu'il avait bien engagé des démarches auprès de la Mairie pour la réhabilitation de la grande en gîte route d'Englancourt. Et qu'il regrettait juste n'avoir pas été correctement conseillé pour le dépôt du dossier qui n'est plus une simple déclaration préalable de travaux mais un permis de construire.
- Mme le Maire informe le conseil d'un problème de drain sur Gomont, M. MORIN et BERNARD alerte sur l'état du réseau d'eaux pluviales sur l'ouvrage d'art près du Monument aux Morts

Séance clôturée à 22h40.